



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**RAPPORT JURY**

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRETAIRE  
ADMINISTRATIF DU 3<sup>EME</sup> GRADE**

**SESSION 2023**

# **SOMMAIRE**

## **I/ Données statistiques**

Composition et répartition du jury  
Données épreuves écrite  
Répartition des lauréats par sexe

## **II/ Observations du jury sur les épreuves**

### **1/ épreuve écrite**

Rappeler le sujet de l'épreuve écrite  
Les observations d'ordre général  
Les observations sur les aspects formels  
Les éléments attendus dans la copie du candidat

### **2/ épreuve orale**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)  
L'entretien avec le jury

## **III/ Préconisation du jury (constats et conseils du jury)**

**Calendrier des étapes :**

<b>EXAMEN SA 3 - 2023</b>	
Inscription des candidats	du 7 juin au 7 juillet 2022
Candidats recevables	le 19 août 2022
Date de l'épreuve écrite	le 29 novembre 2022
Résultats d'admissibilité	le 14 février 2023
Date limite Retour RAEP	le 24 mars 2023
Epreuves Orales	du 11 au 13 avril 2023
Résultats d'admission	le 14 avril 2023

## I/ Données statistiques

### Composition du jury :

Conformément aux dispositions réglementaires, il est recommandé que la composition du jury respecte également une répartition de 40% au moins de personnes de chaque sexe.

Nombre d'hommes dans le jury (y compris le président)	4
Nombre de femmes dans le jury (y compris le président)	6
Total des membres de jury	10

	Femme	Homme
Présidence jury	1	
Vice-présidence		1

### Détail la répartition des membres du jury :

	SG		DAP		DPJJ		DSJ		Extérieur Ministère de l'Economie et des Finances		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Corps/Grade											
AAE	1	1	1	1	1				1		
DSGJ							2	1			
Cadre éducatif						1					
Total	1	1	1	1	1	1	2	1	1	0	10

### Epreuve écrite :

Inscrits AT+	Convoqués	Présents	Absents
198	198	145	53

## Epreuve orale :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Présents	13	57	70
Admissibles	18	60	78
Admis	9	37	46

## II/ Observations du jury sur les épreuves

### 1/ épreuve écrite

**Rappel du sujet :** *A la suite de la nomination du nouveau référent égalité-diversité au sein du service déconcentré XY dans lequel vous exercez, votre chef de service vous demande d'établir une note rappelant la politique du ministère de la justice en faveur de l'égalité professionnelle et de la diversité. Vous veillerez également à préciser le rôle et le champ d'actions de ce nouvel interlocuteur.*

L'épreuve écrite d'admissibilité consistait en la rédaction d'une note administrative à partir d'éléments d'un dossier portant sur la thématique égalité professionnelle et diversité. L'exercice s'est révélé pour certains candidats non maîtrisé et a parfois même été confondu avec celui de la note de synthèse.

De manière générale, le jury constate un manque de développement de l'argumentaire au sein de certaines copies avec un enchaînement d'idées sans transition et sans logique, ce qui démontre un manque de méthodologie et d'aisance dans la rédaction, sans oublier des choix de plans bien éloignés du libellé du sujet et qui ont pu se révéler pénalisants pour les candidats.

De nombreux candidats ne semblent pas avoir réellement cerné les enjeux du sujet et la seconde partie de la note administrative a notamment été moins bien exploitée par ces derniers.

Quelques copies ont révélé un faible niveau d'orthographe avec une syntaxe approximative.

Le jury a attribué deux notes éliminatoires pour rupture d'anonymat et rappelle à ce titre les règles qui régissent cet examen professionnel.

## **2/ épreuve orale**

L'épreuve d'admission a consisté en un entretien avec le jury visant à apprécier le savoir-être et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. A ce titre, le jury disposait du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Les épreuves orales se sont déroulées dans les mêmes conditions que les années précédentes. Au cours de ces entretiens, les candidats ont été interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales propres au ministère de la Justice ainsi que sur les domaines fonctionnels « administration générale », gestion budgétaire et financière et ressources humaines.

De manière générale, les candidats ont démontré une assez bonne gestion du stress. Ceux qui ont réussi à engager un échange constructif avec le jury ont été particulièrement valorisés, tout comme ceux aux projets professionnels définis qui parviennent à se projeter dans l'exercice d'un poste au grade supérieur.

Certains exposés manquaient en revanche de clarté et d'organisation et le stress a parfois rattrapé des candidats dont les exposés n'ont pas pu être mise en valeur.

Le jury tient à rappeler que l'exigence de l'examen professionnel implique de devoir se préparer en amont, aussi bien pour l'écrit que pour l'oral. A ce titre, certains candidats à la posture désinvolte et trop familière ont été pénalisés.

## **III/ Préconisations du jury (constats et conseils du jury)**

Le jury attend des candidats qu'ils soient en capacité de sortir de leur sphère professionnelle directe et de leur expertise pour prendre de la hauteur. Les meilleures notes sont celles où les candidats ont élargi et approfondi l'analyse dans le développement de leur réponse, mais également ceux qui ont su démontrer leur connaissance de l'environnement ministériel et des grands enjeux.

S'agissant des mises en situation professionnelle, les candidats gagneraient à avoir un positionnement managérial qui s'appuie davantage sur l'autonomie. Certains candidats ont évité de donner leur avis, ont manqué de projection et ne se sont pas appuyés sur des principes objectifs lors de l'échange.

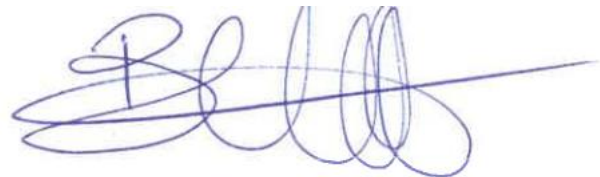
Les candidats gagneraient à construire leur présentation orale sur un schéma différent de celui choisi dans le RAEP pour rendre celui-ci plus vivant tout en s'écartant du « par cœur ».

Une présentation chronologique du parcours reste possible, mais rend plus difficile la mise en valeur des compétences développées par le candidat au cours de son parcours professionnel ce qui rend l'exercice plus périlleux pour lui.

Aussi, le jury invite les candidats à respecter les conditions de forme et de construction du dossier RAEP, quand bien même celui-ci n'est pas évalué.

Le jury rappelle enfin qu'il est susceptible d'interroger les candidats sur les compétences annoncées dans le dossier RAEP. Il invite à ce titre les candidats à veiller à la survalorisation des compétences et des postes occupés.

La Présidente du jury

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Gaëlle BLANC